

# **Accord de branche de la Convention collective nationale des entreprises de la publicité et assimilées portant modification des articles 15, 33 et 53 relatifs aux périodes d'essai conventionnelles**

## **PREAMBULE**

### **Finalité de la période d'essai**

Les parties signataires rappellent que la période d'essai précède l'engagement définitif du salarié. Elle a notamment pour but de permettre à l'employeur d'apprécier la valeur professionnelle du salarié, d'évaluer les compétences de ce dernier dans son travail, notamment au regard de son expérience, et au salarié d'apprécier si les fonctions occupées et les conditions d'emploi lui conviennent. Pendant cette durée, l'employeur et le salarié restent donc libres de rompre leurs relations contractuelles.

### **Intégration des nouveaux salariés**

Les parties signataires du présent accord rappellent l'importance de l'intégration des salariés nouvellement embauchés.

Elles rappellent aux entreprises que l'arrivée d'un nouveau collaborateur doit être préparée par exemple en :

- prévenant l'équipe avec laquelle il (elle) va travailler ;
- vérifiant que les conditions matérielles seront réunies le jour de son arrivée (bureau, outils, matériels) ;
- identifiant la personne responsable de son accueil et qui sera son référent ;
- prévoyant de lui dégager du temps afin de l'aider à découvrir son environnement de travail ;
- planifiant, éventuellement son entrée en formation.

Elles encouragent par ailleurs à ce que le nouveau collaborateur soit accompagné sur son nouveau poste de travail notamment en lui rappelant :

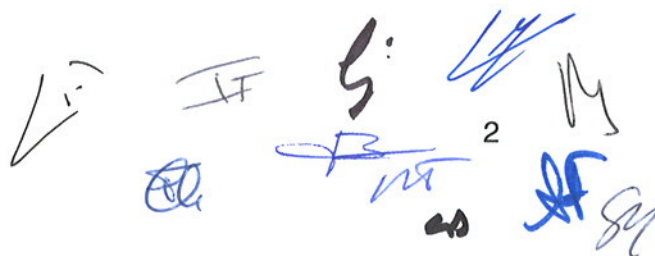
- ce qui est attendu de lui ;
- les procédures qui ont cours au sein de l'entreprise ;
- les tâches qu'il devra effectuer au cours des premières semaines ;



et en lui :

- fixant des objectifs clairs et précis ;
- remettant et présentant les documents nécessaires à l'exercice de sa fonction;
- signalant les sources d'information et de documentation.

Les parties signataires rappellent enfin, que des actions spécifiques d'accompagnement visant à favoriser l'intégration des nouveaux salariés tels que le tutorat ou le parrainage peuvent être mises en place.



A collection of handwritten signatures and initials in black and blue ink, located at the bottom right of the page. The signatures are stylized and include various marks such as 'IF', 'S:', '2', and '84'.